



DAS: 1,15 W/kg ⁽²⁾

30€
remboursés⁽¹⁾

Pour tout achat d'une Airbox S-4G+ concomitant à la souscription d'un forfait Let's Go ou d'une option Multi-SIM. (Hors Multi-SIM Appels & Internet eSIM).

Déclarez votre achat sur le site de l'opération [ICI](#)

(1) Offre de remboursement différé, réservée aux particuliers, valable du 20 mai 2020 au 19 août 2020 inclus, en France métropolitaine, pour l'achat d'une Airbox S-4G+ et la souscription concomitante d'un forfait ou d'une offre éligible (offre non ouverte aux clients ayant résilié un forfait Let's Go au cours des 3 derniers mois à compter du 20 mai 2020) ou pour l'achat d'une Airbox S et la souscription concomitante d'une option Multi-SIM (hors Multi-SIM Appels & Internet e-SIM) pour les déjà clients d'une offre Orange mobile ou Open, les frais d'activation de l'option d'un montant de 10€ sont offerts jusqu'au 8 juillet 2020 inclus. Formulaire de remboursement à renvoyer par internet avant le 19 octobre 2020 minuit. Toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Détails et conditions sur orange.fr. Offre de remboursement différé non cumulable avec les remises équivalentes.

(2) Le DAS (débit d'absorption spécifique) de l'Airbox quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques pour une utilisation près du tronc. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.